

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
---	---	---

<p><b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE</b></p> <p><b>N° 52/23 du 25 juillet 2023</b></p> <p><i>Autorisant le Maire à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2 du Domaine de Faaroa, sises à Avera, commune de Taputapuataea</i></p>
---

Convocation N° 197/23 du 19 Juillet 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Juillet, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
Date d'affichage de la convocation 19 Juillet 2023	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la délibération <b>27 JUL. 2023</b>	1. M. MOUTAME Thomas	X														
Nombres de conseillers : 27	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
<table border="1" data-bbox="181 1361 512 1570"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">20</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">8</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> <tr><td>Votant</td><td style="text-align: center;">25</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	20	Absents	8	Représentés	5	Votant	25	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	20															
Absents	8															
Représentés	5															
Votant	25															
Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du CGCT) <b>Mme TAEA Jeannette</b>	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
	5. M. LACHAUX Gérald	X														
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X														
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme TEIKITUTOUA Jeannime 7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire												
	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Mme TAEA Jeannette 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire												
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme RUA Liliane 3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X														

Délibération municipale n° 52/23 du 25 juillet 2023

*Autorisant le Maire à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2 du Domaine de Faaroa, sises à Avera, commune de Taputapuataea*

	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u>  <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 25 Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	M. TEFAAITE Daniela 8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TAUATITI Odette Conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'extrait de plan cadastral de la parcelle NB17 du 20 juin 2023 ;
- Vu** l'extrait de plan cadastral de la parcelle HV2 du 10 août 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Délibération municipale n° 52/23 du 25 juillet 2023

*Autorisant le Maire à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2 du Domaine de Faaroa, sises à Avera, commune de Taputapuatea*

- Considérant** le programme pluriannuel du développement de l'agriculture biologique initié par la commune de Taputapuatea en vue, entre autres, de fournir des aliments locaux, sains et de saison à la cuisine centrale ;
- Considérant** le plan de sensibilisation et d'accompagnement des femmes dans la transition agroécologique ;
- Considérant** la volonté du conseil municipal de soutenir les actions de la Société coopérative agricole de Taputapuatea, notamment dans l'agro-transformation et la certification des cultures biologiques ;
- Considérant** les possibilités pour la Société coopérative agricole de Taputapuatea et de ses membres de participer à l'exploitation des parcelles avec la commune de Taputapuatea ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 juillet 2023,

**ADOPTE**

- Article 1<sup>er</sup>** : Le Maire est autorisé à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2, Domaine de Faaroa, sises à Avera, au profit de la commune de Taputapuatea.
- Article 2** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Délibération municipale n° 52/23 du 25 juillet 2023

*Autorisant le Maire à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2 du Domaine de Faaroa, sises à Avera, commune de Taputapuatea*

**Article 3** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré le 25 juillet 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 27 JUIL. 2023  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 27 JUIL. 2023



Le Maire

Délibération municipale n° 52/23 du 25 juillet 2023

*Autorisant le Maire à demander l'affectation des parcelles cadastrées NB17 et HV2 du Domaine de Faaroa, sises à Avera, commune de Taputapuatea*